



**Bruxelles, le 13 juin 2018  
(OR. en)**

**9931/18**

**SOC 386  
EMPL 312  
EDUC 247  
ECOFIN 614**

**NOTE**

---

Origine:	Comité de l'emploi et Comité de la protection sociale
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Évaluation des recommandations par pays pour 2018 et de la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2017 = Approbation de l'avis du Comité de l'emploi et de l'avis du Comité de la protection sociale

---

Les délégations trouveront en annexe les avis cités en objet (à l'annexe I celui du Comité de l'emploi, et à l'annexe II celui du Comité de la protection sociale) en vue de la session du Conseil EPSCO qui se tiendra le 21 juin 2018.



## Le Comité de l'emploi

### Avis horizontal 2018 du Comité de l'emploi sur le Semestre européen

Comme le Conseil l'en a chargé, le Comité de l'emploi a examiné la mise en œuvre du volet marché du travail des recommandations par pays 2017. Il a également étudié les réponses qu'ont apportées les États membres à un certain nombre de principaux défis en matière d'emploi recensés dans le relevé des résultats en matière d'emploi. Enfin, il s'est penché sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse (dans tous les États membres) ainsi que sur la situation concernant le dialogue social (dans douze États membres). Les conclusions par pays, qui découlent de cet exercice de surveillance multilatérale, figurent à l'annexe du présent document. L'examen est organisé par thèmes, ce qui permet d'en tirer des conclusions horizontales. Celles-ci sont exposées à la partie 2 du présent avis.

Le Comité de l'emploi a récemment adopté la version provisoire<sup>1</sup> du nouveau relevé actualisé des résultats en matière d'emploi, qui propose une analyse de la situation sur le marché du travail dans les différents États membres et recense aussi bien les principaux défis en matière d'emploi que les bons résultats correspondants en ce qui concerne le marché du travail.

Faisant fond sur les résultats des activités de surveillance multilatérale et le relevé des résultats en matière d'emploi, le Comité de l'emploi a, en coopération avec le Comité de la protection sociale et les comités du Conseil ECOFIN, ainsi qu'avec la contribution du Comité de l'éducation, examiné et laissé en l'état ou modifié les propositions de recommandations par pays présentées par la Commission.

---

<sup>1</sup> Ce document sera soumis au Conseil EPSCO en octobre pour approbation, parallèlement au rapport annuel du Comité de l'emploi sur les résultats en matière d'emploi et à un certain nombre de messages clés concernant la situation sur le marché du travail.

La première partie du présent avis contient une évaluation horizontale des propositions de la Commission relatives aux recommandations par pays pour 2018. Elle comprend une synthèse des observations formulées par les partenaires sociaux européens lors de la réunion conjointe du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale tenue le 30 mai 2018. La deuxième partie comprend les principaux messages thématiques issus des travaux de surveillance multilatérale. Une troisième partie contient les messages clés issus des travaux du Comité de l'emploi sur l'économie politique des réformes, dont beaucoup présentent un intérêt général pour le Semestre européen. Une dernière partie contient des considérations sur le processus.

### **Partie 1: les recommandations proposées pour 2018**

Le nombre total de recommandations par pays a diminué, tombant de 78 en 2017 à 72 cette année.

Trente-six d'entre elles, soit 50%, comportaient au moins un élément relevant de la compétence (exclusive ou partagée) du Comité de l'emploi ou du Comité de la protection sociale. Cette proportion correspond à peu de choses près à celle constatée les années précédentes (45% en 2017, 47% en 2016, et 52% en 2015).

En ce qui concerne l'évolution des grands axes des propositions, les recommandations par pays continuent de privilégier fortement l'éducation, les compétences et la formation (à raison de vingt recommandations cette année). Les politiques actives du marché du travail et les services publics de l'emploi font l'objet de onze recommandations, et la participation des femmes au marché du travail, de neuf recommandations. Les recommandations par pays traitant des salaires sont relativement moins nombreuses cette année (six contre dix l'année dernière). Comme les années précédentes, il y a entre l'analyse que fait la Commission dans les recommandations par pays et le relevé des résultats en matière d'emploi du Comité de l'emploi un grande cohérence, mais aussi certaines divergences (ainsi, par exemple, alors que le nombre des principaux défis en matière d'emploi dans le domaine des politiques actives du marché du travail et des services publics de l'emploi recensés cette année dans le relevé des résultats en matière d'emploi a diminué quasi de moitié par rapport à l'année dernière, le nombre de recommandations par pays est quant à lui demeuré globalement identique).

Un petit nombre de recommandations par pays continuent de cibler l'action dans le domaine de l'intégration des Roms et des personnes issues de l'immigration, du chômage des jeunes et de la segmentation du marché du travail.

Cette année, un changement notable dans le contenu des recommandations par pays a trait au dialogue social, y compris le socle européen des droits sociaux: deux recommandations et huit considérants y sont consacrés. C'est nettement davantage que les années précédentes.

## **L'avis des partenaires sociaux**

Les propositions de recommandations par pays ont été discutées avec les partenaires sociaux européens à l'occasion d'une réunion conjointe avec le Comité de la protection sociale tenue le 30 mai en prélude à l'examen des recommandations proprement dites.

Les syndicats (Confédération européenne des syndicats (CES)) se sont réjouis qu'une attention plus soutenue ait été accordée aux répercussions sociales des politiques examinées dans le cadre du Semestre européen. Par contre, ils ont estimé que la qualité des emplois ne faisait quant à elle pas l'objet d'une attention suffisante. Ils ont également souligné que le taux de pauvreté des travailleurs demeure élevé. Ils ont préconisé d'accroître les investissements et de mieux redistribuer les richesses, en commençant par assurer une convergence ascendante des salaires et des conditions de travail dans tous les États membres de l'UE.

La CES a salué l'avancée que représente l'intégration du socle européen des droits sociaux dans le Semestre européen, tout en soulignant que si les États membres doivent pouvoir mettre en œuvre correctement le socle, ils devraient disposer d'une latitude budgétaire plus grande. Elle a fait valoir que les partenaires sociaux devraient être associés plus étroitement aux processus du Semestre européen menés au niveau national.

La CES s'est par ailleurs félicitée que de nombreuses recommandations par pays soient axées sur les politiques actives du marché du travail, encore qu'elle ait estimé que l'on manque encore d'une vision globale claire de ce que seraient des marchés du travail fonctionnant efficacement ainsi que de la contribution que les politiques actives du marché du travail pourraient y apporter.

Les employeurs (BusinessEurope, CEEP et UEAPME) ont salué l'équilibre global des recommandations par pays; ils ont toutefois estimé que ces recommandations sont peu suivies d'effet et ont réitéré leurs inquiétudes à cet égard. Ils sont convenus que le Semestre européen constituait le bon vecteur de mise en œuvre du Socle européen des droits de l'homme.

Les employeurs considèrent les compétences - en particulier s'agissant de l'importance de faire en sorte que la main-d'œuvre possède les compétences numériques nécessaires - comme un enjeu crucial et jugent que la question du déficit de compétences et de l'inadéquation de celles-ci figure au premier rang des priorités. Aussi se sont-ils félicités de l'attention prêtée à l'éducation et aux compétences dans les recommandations par pays, quoiqu'ils aient relevé que la mise en œuvre des réformes dans le domaine de l'éducation, de par leur nature, prend du temps.

Ils ont insisté sur l'importance de disposer d'une réglementation claire et flexible du marché du travail. Les employeurs ont également fait part de leurs préoccupations quant à la nécessité de réduire les coûts salariaux indirects, qui sont susceptibles, selon eux, de constituer pour l'UE un désavantage concurrentiel vis-à-vis de ses concurrents au niveau international.

Ils ont insisté sur la question de la participation au marché du travail, notamment la nécessité de puiser parmi les inactifs, compte tenu en particulier du bon fonctionnement global des marchés du travail et de la pénurie existante ou émergente de main-d'œuvre dans certains pays et secteurs. Les employeurs ont estimé en outre qu'il est crucial d'encourager l'allongement des carrières, ce qui concourrait aussi bien à la viabilité budgétaire à long terme qu'à l'adéquation des systèmes de pension.

Les partenaires sociaux et le Comité de l'emploi ont également réaffirmé leur soutien au partenariat, grâce auquel, pour la première fois, les conclusions sur la surveillance relatives au dialogue social sont reprises dans les conclusions figurant à l'annexe du présent avis. Le processus d'examen continue de prendre de l'ampleur et sera répété en novembre 2018. Le Comité de l'emploi et les partenaires sociaux étudieront également d'autres moyens d'approfondir la coopération.

## **Partie 2: Messages horizontaux issus du cycle de surveillance multilatérale 2017-2018**

Comme indiqué précédemment, les examens réalisés par le Comité de l'emploi dans le cadre de la surveillance multilatérale sont organisés par thèmes. Il est ainsi possible de tirer des conclusions horizontales de chaque ensemble d'examens, conclusions qui sont présentées ci-après.

Les messages clés que le Comité de l'emploi a formulés après avoir examiné la mise en œuvre de la **Garantie pour la jeunesse** ont été soumis séparément au Conseil EPSCO en mars 2018<sup>2</sup>.

Il ressort de l'examen des recommandations par pays et des principaux défis en matière d'emploi se rapportant aux **salaires et à la compétitivité** que les structures de négociation salariale et le rôle des partenaires sociaux varient considérablement selon les États membres (dans certains, cette négociation relève même de la responsabilité exclusive des partenaires sociaux ou se déroule uniquement au niveau de l'entreprise). Dans ce contexte, les États membres s'emploient souvent à favoriser une direction donnée (qu'il s'agisse d'une modération ou d'une augmentation accrue des salaires - le Comité de l'emploi s'est penché cette année sur les deux cas) en ne disposant pour ce faire que d'un nombre relativement limité de leviers.

Vu le rôle que les gouvernements sont susceptibles de jouer dans la fixation d'un salaire minimum, l'importance que revêt un système transparent et prévisible de fixation des salaires a une fois encore été soulignée. La surveillance des effets directs et indirects de la fixation d'un salaire minimum revêt également une grande importance.

---

<sup>2</sup> Document 6149/18 du Conseil.

La fixation des salaires dans le secteur public peut aussi constituer un moyen d'influer sur l'augmentation des salaires au niveau macroéconomique, étant entendu là encore qu'il faut prêter attention aux effets aussi bien directs qu'indirects ainsi qu'au contexte macroéconomique global, même s'il faut accorder l'attention requise aux éventuels perdants du processus. Une analyse comparative par rapport aux normes et pratiques internationales peut aussi être utile. Par ailleurs, les salaires pratiqués dans le secteur privé peuvent également avoir une incidence sur le secteur public.

Les gouvernements ont le choix entre de grandes options politiques pour améliorer la productivité à l'appui des salaires et de la croissance. En ce qui concerne le marché du travail, il a été souligné que le perfectionnement professionnel et la reconversion professionnelle constituent à cet égard des politiques essentielles. Ils contribueraient à améliorer l'employabilité des travailleurs peu qualifiés, leur permettant de faire face aux changements structurels et aux défis actuels et futurs, y compris la mondialisation et la numérisation.

L'examen portant sur la **fiscalité du travail** a montré que s'il est très important de remédier à la question du coin fiscal élevé, celle-ci évolue néanmoins lentement, souvent en raison d'une grande inertie. Parallèlement, les différences observées dans ce domaine reflètent souvent des préférences sociétales. Dans ce contexte, plusieurs États membres ont pris des mesures, souvent (mais pas toujours) dans le cadre d'une approche par étapes faisant fond sur des réformes antérieures. En règle générale, l'accent a été mis sur les bas salaires. Si les réformes tendent à s'opérer lentement (certains États membres en ayant certes fait davantage que d'autres), elles vont néanmoins dans la bonne direction.

Les effets de ces changements devront être observés attentivement: il faut en effet éviter de créer des pièges hypothéquant les perspectives d'emploi de certaines catégories. Il y a donc lieu de maintenir une surveillance constante.

L'examen se rapportant à la **segmentation du marché du travail** a montré que les États membres ont pris un certain nombre de mesures pour encourager une transition vers les embauches à durée indéterminée: modification des charges sociales; subventions salariales; primes négatives pour certains secteurs et entreprises; transition de grande envergure vers les contrats à durée indéterminée dans le secteur public; recherche d'un meilleur équilibre dans le cadre des mécanismes et des indemnités de licenciement.

En ce qui concerne l'activité non salariée, il est important d'aider les travailleurs en bas de l'échelle à éviter les risques d'abus, sans pour autant nuire à ceux qui se trouvent en haut de l'échelle. Il faut aussi étudier l'effet d'un taux élevé d'activité non salariée sur la pérennité des systèmes de sécurité sociale.

La lutte contre le travail non déclaré (qui peut englober, par exemple, le travail à temps partiel fictif ou les paiements de main à la main) est fortement tributaire de l'attitude des employeurs.

La sensibilisation à cette question est donc cruciale, et les partenaires sociaux peuvent y participer.

D'une manière générale, il conviendrait que les services d'inspections du travail soient dotés d'effectifs suffisants pour soutenir tous ces efforts.

Dans le cadre de l'examen se rapportant aux **politiques actives du marché du travail et aux services publics de l'emploi**, les États membres examinés ont fait état d'améliorations significatives de la situation sur leurs marchés du travail, mais aussi de préoccupations spécifiques relatives aux pénuries de main-d'œuvre et aux obstacles rencontrés par les personnes les plus exclues. Il serait souhaitable de mettre en place des mesures combinées qui soient propices à l'embauche à durée indéterminée et ciblent les groupes vulnérables (chômeurs de longue durée, par exemple), car elles contribuent à remédier à la segmentation du marché du travail et au chômage de longue durée. Il est déterminant de lier plus étroitement l'octroi de prestations sociales et les mesures d'activation individuelles, afin d'améliorer l'accès au marché du travail des personnes appartenant aux groupes vulnérables. L'inscription des chômeurs est aussi étroitement lié à la structure générale des prestations et des services.

Les capacités des services publics de l'emploi (SPE) demeurent un sujet de préoccupation, bien que dans une mesure moindre que les années précédentes. La coopération avec les services de l'emploi privés pourrait dans une certaine mesure venir les étayer. En tant que guichets ou points de contact uniques en matière d'emploi, les SPE pourraient beaucoup contribuer à faire en sorte qu'un nombre plus élevé de chômeurs de longue durée bénéficient d'une activation. En outre, l'aide apportée aux demandeurs d'emploi pourrait être rendue plus efficace si ceux-ci faisaient l'objet d'un profilage plus efficace, avaient accès à des services de conseil individuels et à des conseillers spécialisés et si les SPE proposaient un ensemble type de services. À cet égard, de nombreux États membres ont intensifié leurs efforts pour former le personnel des SPE. Plusieurs d'entre eux ont amélioré le fonctionnement de leurs SPE par un recours accru aux TIC et continuent d'étudier des solutions de paiement en fonction des prestations.

Davantage peut être fait pour assurer l'efficacité et l'efficience des politiques actives du marché du travail, en étendre le champ d'application et en améliorer la viabilité grâce à une utilisation optimale du financement public. Le suivi et l'évaluation des mesures revêtent donc une grande importance. Cela est d'autant plus vrai compte tenu de l'ampleur et du nombre des réformes qui ont été réalisées ces dernières années.

Les examens du Comité de l'emploi se rapportant à la **participation au marché du travail** ciblent de plus en plus des groupes spécifiques qui demeurent sous-représentés sur le marché du travail: les femmes, les personnes issues de l'immigration, les personnes peu qualifiées, et les travailleurs âgés. Accroître la participation de ces groupes constitue un défi qu'il est urgent de relever et qui requiert à la fois des mesures d'effet immédiat et une approche à long terme.

Certains États membres ont renforcé le droit au travail à temps partiel, assorti dans certains cas d'un droit à reprendre le travail à temps plein. Cette solution peut être intéressante pour les femmes et les travailleurs âgés en particulier. S'agissant de la participation des femmes au marché du travail, elle pâtit également des freins à l'emploi pour la seconde source de revenus. La quantité et la qualité des services de garde d'enfants constituent également un paramètre important de la participation des femmes au marché du travail et font l'objet d'efforts considérables dans un certain nombre d'États membres, dont plusieurs sont confrontés à de fortes disparités régionales. Davantage doit être fait dans ce domaine, l'enjeu étant de taille.

Plusieurs États membres s'attachent aussi à encourager le recours au congé parental par les pères. Comme pour toutes les questions liées à la participation des femmes au marché du travail, on peut considérer que la difficulté est dans une large mesure culturelle, mais des initiatives fructueuses montrent qu'il n'en est pas moins possible d'obtenir de bons résultats.

En ce qui concerne l'écart salarial entre les hommes et les femmes, un certain nombre d'États membres cherchent à faire mieux appliquer les dispositions existantes plutôt qu'à introduire de nouvelles législations, et de même pour ce qui est de la discrimination à l'embauche. Plusieurs États membres ont mis à l'essai des approches novatrices, et il serait profitable de partager l'expérience acquise à un stade ultérieur. Les partenaires sociaux ont un rôle important à jouer dans ces deux domaines, auxquels il importe également de sensibiliser les employeurs et les travailleurs.

Un certain nombre d'États membres ont mis en place des subventions pour encourager la participation au marché du travail. Il convient d'en surveiller étroitement l'efficacité.

Le perfectionnement professionnel et d'éducation et la formation tout au long de la vie peuvent contribuer à promouvoir la participation des travailleurs peu qualifiés, mais aussi à prolonger la participation des travailleurs âgés. Toutefois, l'un comme l'autre requièrent du temps et de la persévérance, ainsi que l'adhésion des partenaires sociaux. Dans ce domaine d'action également, certains États membres testent des approches novatrices, et il sera intéressant d'en connaître les résultats dans un proche avenir.



L'ampleur et la nature des problèmes que soulève la participation au marché du travail des personnes issues de l'immigration varient considérablement au sein de l'UE. Les initiatives visant à conjuguer le travail et l'éducation, et notamment l'apprentissage linguistique, constituent une évolution positive.

L'examen se rapportant à **l'éducation, aux compétences et à l'éducation et à la formation tout au long de la vie** montre une fois encore que l'effort pour relever les défis qui existent dans ces domaines et les réformes qu'il faut y mener doivent s'inscrire dans la durée. Les réformes sont souvent mises en œuvre par étapes, au moyen de projets pilotes. C'est pourquoi il faut prévoir la possibilité d'adapter les mesures prises en fonction des premiers résultats obtenus. À cet égard, plusieurs États membres ont dû surmonter le défi consistant à étendre à l'ensemble du pays des projets pilotes couronnés de succès. La participation des parties prenantes est souvent capitale pour faire avancer les réformes avec succès.

Un certain nombre de réformes ont été menées dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels. Toutefois, la participation à cette filière demeure faible (et décline même dans plusieurs États membres), de sorte qu'il est encore nécessaire de la rendre plus attrayante pour les étudiants potentiels, par exemple en veillant à assurer des passerelles de l'enseignement et la formation professionnels vers l'enseignement supérieur. Il est essentiel d'associer les employeurs à l'action dans ce domaine pour s'assurer que l'enseignement et la formation répondent aux besoins du marché du travail, ce qui devrait faciliter la transition entre l'éducation et l'emploi.

Plusieurs États membres investissent dans le perfectionnement professionnel des enseignants et des formateurs afin de rendre leur profession plus attrayante. D'aucuns ont augmenté les salaires des enseignants.

Pour ce qui est d'ouvrir l'éducation aux groupes défavorisés - et en particulier les Roms, dont le Comité de l'emploi a beaucoup discuté - il faut souvent appliquer aussi bien des politiques générales que des mesures ciblées. L'accueil et l'éducation des jeunes enfants revêtent une importance particulière pour jeter les bases de la réussite future. Les mesures visant à mobiliser les parents - par exemple au moyen de cours d'alphabétisation - sont également déterminantes. On pourrait en outre envisager d'inclure dans la panoplie de mesures prises dans ce sens des politiques visant à rendre l'enseignement supérieur plus inclusif.

Afin de disposer d'une main-d'œuvre productive conservant les compétences dont le marché du travail a besoin, il est capital d'investir dans l'amélioration des compétences, l'éducation et la formation des adultes et l'éducation et la formation tout au long de la vie. Le financement des réformes dans ce domaine doit donc être maintenu et, au besoin, renforcé. Certains États membres projettent d'organiser des campagnes de sensibilisation et d'information pour encourager la participation à l'éducation et la formation des adultes.

Des États membres ont également mis l'accent sur la numérisation des établissements scolaires et l'amélioration des infrastructures. L'investissement dans l'enseignement (en pourcentage du PIB) varie parmi les États membres de l'UE, et il est apparu clairement que dans certains cas, il y a lieu d'investir davantage si l'on veut faire progresser les réformes du système éducatif.

### **Partie 3: Messages clés du Comité de l'emploi sur l'économie politique des réformes**

Au cours du cycle du Semestre européen de 2017-2018, le groupe d'analyse politique du Comité de l'emploi a réalisé des travaux thématiques sur l'économie politique des réformes, dont il ressort un certain nombre de points présentant un intérêt pour le Semestre. Cela est particulièrement vrai dans le contexte de l'intérêt croissant porté à la mesure dans laquelle le Semestre contribue à donner une impulsion aux réformes.

Il y a inévitablement un degré important de complexité lorsqu'il s'agit d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes: quand considère-t-on qu'une réforme a été pleinement mise en œuvre, qu'elle a été partiellement mise en œuvre ou qu'elle n'a pas été mise en œuvre? Différentes analyses reposant sur différentes méthodes donnent lieu à des conclusions divergentes sur les taux de mise en œuvre des recommandations par pays.

La Commission a conclu, dans une analyse récente, qu'au moins certains progrès avaient été réalisés concernant 70% des recommandations par pays, lorsque l'évaluation avait été effectuée sur une base pluriannuelle, contre environ 50% dans le cas d'une évaluation annuelle. Il n'est peut-être pas étonnant, compte tenu du fait que de nombreuses réformes s'inscrivent dans le moyen et long terme, que le taux de mise en œuvre ait tendance à être sensiblement supérieur lorsque l'analyse est effectuée sur une base pluriannuelle, et non annuelle. La mise en œuvre des recommandations par pays en matière d'emploi, de questions sociales et d'éducation a progressé à un rythme similaire à celui des recommandations formulées dans d'autres domaines d'action. Si les recommandations par pays considérées comme étant "pleinement" mises en œuvre sont relativement peu nombreuses, l'analyse démontre également que seul un petit nombre de recommandations ne donnent lieu à la mise en œuvre d'aucune réforme (tandis que, pour d'autres recommandations, l'effort de réforme est jugé "limité").

Un certain nombre de réformes ont été mises en œuvre dans les premières années du Semestre dans des domaines tels que le régime de départ anticipé à la retraite et le régime d'assurance invalidité ainsi que la pérennité des prestations de sécurité sociale, domaines sur lesquels il est depuis lors mis l'accent plutôt dans une moindre mesure. Les questions telles que l'insertion de groupes particuliers dans le marché du travail, les politiques actives du marché du travail et la fiscalité du travail ont toujours occupé une place importante. Enfin, une place de plus en plus grande a été accordée, au cours des derniers cycles, à des questions telles que la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que le renforcement de l'éducation et des compétences.

Le Comité de l'emploi a souvent souligné que les réformes du marché du travail sont complexes et longues à mettre au point et à mettre en œuvre et qu'elles mettent du temps à produire leurs effets. La réussite des réformes passe par une appropriation au niveau national, et très souvent par la participation et l'adhésion des partenaires sociaux et autres parties prenantes. Associer les acteurs concernés et parvenir au consensus nécessaire demande du temps. Les possibilités de réforme constituent souvent un compromis conciliant des intérêts différents, qui est trouvé en vue d'aller de l'avant. La planification et la mise en forme des réformes structurelles peut contribuer grandement à la mise en œuvre des réformes en exploitant les synergies et les complémentarités entre différents types de réformes.

Globalement, il convient de reconnaître que l'on observe une tendance à la baisse dans la mise en œuvre des recommandations par pays. Si les raisons de ce phénomène doivent faire l'objet d'une analyse plus approfondie, il est clair que la période actuelle de reprise économique, caractérisée par une expansion économique devenue solide et durable, est le meilleur moment pour adopter des réformes structurelles. Celles-ci pourraient avoir des effets bénéfiques à long terme pour la société dans son ensemble, renforcer la résilience économique et consolider le processus de convergence, dont la reprise vient de s'amorcer. Le défi qui se pose pour le Semestre et les travaux du Comité de l'emploi est désormais de continuer à insuffler la dynamique nécessaire pour de telles réformes.

#### **Partie 4: Les recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen**

L'équilibre global et l'objet de l'ensemble de recommandations par pays semblent satisfaisants. Le processus de 2018 a été influencé par les priorités énoncées dans le socle européen des droits sociaux. Par rapport aux années précédentes, un certain nombre d'améliorations ont été observées tant dans la rédaction des recommandations par pays que dans le fonctionnement du processus même. Si certaines préoccupations demeurent, notamment en ce qui concerne les brefs délais, le processus même s'est déroulé de manière relativement harmonieuse: la coopération avec les autres comités, en particulier, fonctionne désormais de façon très efficace. Pour ce qui est du texte des recommandations par pays, celles-ci semblent être devenues moins normatives, ce qui laisse une marge de manœuvre aux États membres pour apporter une réponse spécifique au pays. Cela étant dit, les recommandations par pays étaient parfois plus explicites dans certains cas où l'argument de la Commission était qu'une réponse passée insuffisamment forte nécessitait une réponse plus urgente et ciblée, ce qui était notamment le cas des recommandations par pays relatives à l'âge légal de départ à la retraite. Les recommandations par pays ont moins mis l'accent, par rapport aux années précédentes, sur les salaires et les éventuels déséquilibres salariaux, ainsi que cela a été mis en évidence par les interventions de la BCE dans les discussions. Toutefois, la question du coût de la main-d'œuvre et des salaires est déjà examinée dans la recommandation pour la zone euro. Sur ce dernier point, il peut être utile d'étudier des moyens de procéder, à l'avenir, à un suivi / un examen de la mise en œuvre de la recommandation pour la zone euro (ou de certains de ses éléments).

Certaines préoccupations exprimées antérieurement demeurent. Le Comité de l'emploi continue de souligner que le regroupement de plusieurs recommandations stratégiques non liées en une seule recommandation par pays peut donner un message ambigu et insuffisamment clair quant aux priorités sur lesquelles se concentrer et rend difficile une évaluation précise du niveau de mise en œuvre. Dans ce contexte, le Comité de l'emploi estime que le nombre total de recommandations par pays n'est pas si important: c'est le nombre de recommandations distinctes et individuelles qui compte. Le Comité de l'emploi continue d'exprimer sa préférence pour une approche dans le cadre de laquelle "une recommandation par pays = une recommandation".

L'année dernière, le Comité de l'emploi s'était dit préoccupé par le fait qu'il y avait des recommandations par pays que rien dans les travaux préparatoires ne préfigurait, et le fait que ce problème ne se soit pas posé cette année est une bonne chose. En effet, la Commission s'est clairement appuyée de manière importante sur les travaux de surveillance multilatérale du Comité de l'emploi pour ce qui est d'élaborer les recommandations par pays. Les conclusions sur la surveillance ont quant à elles servi au cours des discussions sur les recommandations par pays, et ont souvent fourni une solution définitive sur un point précis des discussions ou des débats. Les conclusions du relevé des résultats en matière d'emploi se sont en outre révélées être une ressource extrêmement précieuse pour alimenter les discussions. Les travaux de surveillance demandent des ressources considérables de la part tant de la Commission que des États membres, mais ils se sont indéniablement avérés utiles à ce stade du cycle.

Le Comité de l'emploi continue de relever la contribution importante apportée par le dialogue amélioré sur les rapports par pays, qui renforce la communauté de vues.

La Commission a continué d'apporter le type d'améliorations de la qualité rédactionnelle des recommandations par pays que le Comité de l'emploi a louées l'année dernière, évitant ainsi les formulations et les expressions telles que "poursuivre X" ou "continuer à Y". De même, le Comité de l'emploi a maintenu sa règle générale consistant à ne pas accepter les modifications proposées qui ne sont que des modifications de pure forme et non de fond.

Le délai continue de poser des problèmes aux États membres. Un délai plus raisonnable contribuerait à améliorer le processus de plusieurs façons. Premièrement, le Comité de l'emploi estime que cela pourrait bien réduire le nombre d'observations formulées par les États membres: il semble, cette année, qu'un certain nombre d'États membres n'aient pas eu le temps de procéder à la coordination interne nécessaire pour hiérarchiser les modifications, et qu'ils aient donc envoyé toutes les observations résultant de leur consultation interne. Deuxièmement, cela donnerait à chaque État membre davantage de temps pour lire les recommandations par pays d'autres États membres et de formuler des observations à leur égard, et assurerait ainsi une véritable approche multilatérale. Troisièmement, cela donnerait aux États membres davantage de temps pour voir les observations présentées par d'autres États membres. Actuellement, il est évident que de nombreux participants n'ont pas le temps de formuler d'observations sur d'autres recommandations par pays ni de préparer une position sur les propositions des autres. Si le processus doit être véritablement multilatéral, il convient d'accorder au minimum une semaine supplémentaire entre l'adoption des propositions de recommandations par pays et les premières réunions des comités.

Il serait peut-être possible d'accélérer le processus des discussions relatives aux recommandations par pays en examinant des moyens de trouver des solutions aux observations des États membres sur des questions factuelles en amont des principales réunions des comités.

Il est utile, pour l'avenir, de souligner que l'approche suivie actuellement par le Comité de l'emploi pour travailler sur le Semestre a évolué depuis l'introduction de ce dernier. Il continue de s'appuyer dans une certaine mesure sur le cadre Europe 2020. Sachant que la période couverte par Europe 2020 approche de sa fin, le Comité de l'emploi devra se pencher sur la question de savoir de quelle manière et à quel moment le travail réalisé dans le cadre d'Europe 2020 pourra être évalué le plus efficacement, et il devra étudier toutes les répercussions que l'expiration de cette stratégie aura sur ses travaux futurs. En particulier, il semblerait utile de dresser un bilan de la palette d'outils analytiques et statistiques existant à l'heure actuelle. Un premier débat aura lieu à cet égard lors de la réunion du Comité de l'emploi qui se tiendra à Vienne en septembre 2018.



## Le Comité de la protection sociale

### Évaluation des recommandations par pays pour 2018 et de la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2017

#### Préambule

Au nom du Conseil, et conformément aux dispositions du titre X du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et au mandat qui lui est conféré par l'article 160, le Comité de la protection sociale (CPS) a procédé, au printemps 2018, à une analyse de la mise en œuvre des recommandations par pays du Conseil pour 2017 dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale (partie I du présent avis). Conformément à son mandat, aux exigences prévues par le règlement (UE) n° 1176/2011 et à la décision du Conseil instituant le Comité de la protection sociale, qui dispose que celui-ci doit contribuer à tous les aspects du Semestre européen relevant de ses compétences et en rendre compte au Conseil, le CPS a également examiné les nouvelles propositions de la Commission relatives aux recommandations par pays pour 2018 dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale (partie II du présent avis). Les questions relatives à la santé ont été examinées conjointement avec le groupe "Santé publique" du Conseil au niveau des hauts fonctionnaires. La partie III contient des observations générales sur les aspects du Semestre européen 2018 liés à la gouvernance.

Le Comité tient à souligner que la politique sociale devrait être considérée comme un investissement et un facteur productif. Il convient de poursuivre le processus de modernisation des systèmes de protection sociale qui est en cours dans de nombreux États membres en mettant en œuvre les principes d'inclusion active, axés sur la participation au marché du travail et l'intégration dans la société, sur un remplacement adéquat du revenu et une aide au revenu appropriée, et sur la fourniture de services abordables et de qualité, en poursuivant les objectifs conjoints de régimes de retraite adéquats et viables, et en assurant des soins de santé et des soins de longue durée accessibles, de qualité et viables. La bonne exécution des réformes dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale, qui dépend par ailleurs de la participation effective des partenaires sociaux et de la société civile, est essentielle pour favoriser la cohésion sociale, améliorer la situation sociale et réduire les inégalités en matière de revenus.

## **Partie I**

### **Principaux résultats des examens réalisés par le CPS dans le cadre de la surveillance multilatérale en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations par pays de 2017**

#### **1. Réformes dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale**

Malgré l'amélioration générale de la situation sociale en Europe, qui s'est traduite par un abaissement du nombre de personnes à risque de pauvreté et d'exclusion sociale jusqu'à des niveaux proches de ceux d'avant la crise, l'UE fait toujours face à de graves difficultés pour atteindre son objectif en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale fixé dans la stratégie Europe 2020. La détérioration constante en ce qui concerne le degré et la persistance de la pauvreté, les fortes inégalités et les signes d'inadéquation des prestations sociales constituent des défis pour les filets de protection sociale dans un certain nombre d'États membres. Les systèmes de protection sociale, qui assurent une aide aux revenus adéquate et bien ciblée, encouragent la participation au marché du travail et garantissent l'égalité d'accès à des services de qualité, jouent un rôle important dans l'action menée pour relever ces défis. En ce sens, l'analyse systématique des domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale dans chaque État membre demeure une mission essentielle dans le cadre du Semestre européen.

En 2017, des recommandations par pays dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale ont été adressées à treize États membres. Dans la ligne de l'approche suivie au cours des années précédentes, un fort accent est mis sur: l'amélioration de la couverture et l'adéquation des prestations sociales, tout en assurant la coordination et la rationalisation des prestations afin de réduire les disparités ainsi que la fragmentation des régimes d'aide aux revenus; la fourniture de services de qualité (l'aide à l'enfance, le logement et les soins de longue durée); les lacunes en matière de protection sociale en ce qui concerne les personnes employées avec des contrats atypiques.

Il ressort de l'examen multilatéral de la mise en œuvre des recommandations par pays que tous les États membres auxquels le Conseil a adressé des recommandations dans ce domaine réalisent des progrès face aux problèmes qu'ils connaissent.

Plusieurs États membres mènent actuellement des réformes qui améliorent la couverture et l'adéquation de leurs filets de protection sociale. Parmi ces réformes figurent: des mesures visant à accroître l'adéquation de l'aide sociale, notamment par l'augmentation du niveau et de la couverture des régimes de revenu minimum, tout en assurant un lien effectif avec l'activation/la réactivation sur le marché du travail; des mesures destinées à remédier à la fragmentation des systèmes d'aide sociale; des efforts en vue d'améliorer le ciblage et la couverture de l'aide sociale, y compris par l'harmonisation et la simplification de l'octroi des prestations; et l'introduction de nouvelles prestations pour les personnes en situation de vulnérabilité.

D'autres États membres se dotent de mesures visant à faciliter l'accès à des services sociaux de qualité. La disponibilité, l'accessibilité et l'abordabilité des aides à l'enfance, ainsi que la fourniture de soins de longue durée, sont prises en compte en vue d'améliorer le bien-être des enfants et des adultes nécessitant des soins, ainsi que pour accroître la participation des femmes sur le marché de l'emploi. La part croissante de travailleurs sous contrat atypique et les initiatives visant à remédier à leur accès plus limité à la protection sociale par rapport à d'autres catégories de travailleurs sont également un domaine d'action qui fait l'objet d'une attention grandissante.

Malgré les efforts accomplis par les États membres, l'étendue des défis liés à la situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les États membres examinés montre qu'il existe encore des marges de progression dans l'efficacité des systèmes de protection sociale. La demande de structures d'accueil des enfants et de logements sociaux abordables continue de dépasser l'offre dans un certain nombre de pays. Les préoccupations concernant la fourniture de soins de longue durée restent également d'actualité, compte tenu en particulier du vieillissement des populations en Europe.

## **2. Réformes dans le domaine des soins de santé**

L'accès à des soins de santé adéquats, abordables et de qualité, en mettant davantage l'accent sur la prévention, est un élément essentiel pour faire en sorte que la population soit active et en bonne santé et pour atteindre la prospérité économique. Dans le même temps, le vieillissement de la population et d'autres facteurs, tels que le coût élevé des technologies et des médicaments innovants, exercent une pression croissante, non seulement sur la capacité de fournir à tous des soins de santé adéquats, mais aussi sur la viabilité financière des systèmes de santé. Il est donc nécessaire de déployer des efforts supplémentaires en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des systèmes de santé dans toute l'Europe.



En 2017, dix États membres se sont vu adresser une recommandation par pays portant sur le domaine de la santé. Pour cinq États membres, les recommandations portaient sur l'accessibilité des soins de santé, notamment la couverture assurée par le système public, l'abordabilité des soins, les délais d'attente, la distance géographique, le rôle des soins primaires et la disponibilité de personnel de santé qualifié. En ce qui concerne les autres États membres, l'accent a été mis sur la viabilité et la rentabilité de leurs systèmes de santé. La plupart des recommandations sont identiques à celles des années précédentes, ce qui démontre que de nombreux défis à relever dans ce domaine sont d'une nature structurelle et que les réformes prennent beaucoup de temps à être mises en œuvre et à se concrétiser.

L'exercice de surveillance multilatérale de la mise en œuvre des recommandations par pays, mené conjointement avec le groupe "Santé publique" du Conseil au niveau des hauts fonctionnaires, a montré que tous les États membres sont occupés à prendre des mesures pour donner suite aux recommandations. Dans la plupart des cas, les efforts de réforme se traduisent par des programmes et des stratégies pluriannuels et globaux en matière de santé. Dans d'autres cas, différentes mesures législatives et non législatives sont adoptées en vue d'améliorer les performances du système de santé et de produire des résultats satisfaisants en matière de santé pour la population.

L'amélioration de l'accessibilité des soins de santé a été particulièrement au centre des efforts de réforme des États membres. Certains d'entre eux ont pris des dispositions pour accroître la couverture d'assurance maladie. D'autres ont introduit des mesures afin de remédier à la question du niveau élevé des paiements directs et de s'attaquer au problème liés aux paiements informels. Quelques-uns se sont également efforcés d'améliorer la disponibilité et la diffusion d'informations visant à promouvoir des modes de vie plus sains et ont pris des mesures en vue d'améliorer la transparence des procédures permettant d'assurer une plus grande égalité d'accès aux soins de santé.

En ce qui concerne la viabilité et la rentabilité des systèmes de santé, plusieurs États membres ont fait état de mesures visant à assurer une plus grande efficacité dans les dépenses telles que la centralisation des marchés publics pour l'achat de médicaments, de dispositifs médicaux et de services de soins de santé, le recours accru aux médicaments génériques et la poursuite de la réforme des soins de santé primaires. La diminution des soins hospitaliers et l'évolution vers les soins primaires et la prévention sont jugés particulièrement importants aux fins d'assurer la viabilité du financement des systèmes de santé.

En raison de l'ampleur des défis liés à la viabilité et de l'importance que revêt l'objectif de parvenir à un accès universel et effectif aux soins de santé, la mise en œuvre des réformes initiées devra être poursuivie dans un certain nombre d'États membres. En outre, bon nombre des réformes annoncées doivent encore être mises en pratique et leur impact positif ne s'est pas encore fait sentir. Pour quelques États membres, le nombre de travailleurs ou la composition du personnel de santé reste une source de préoccupations. La consommation potentiellement évitable de coûteux services hospitaliers demeure élevée, en partie à cause de la faible efficacité et disponibilité des services de soins primaires. L'augmentation de l'accès universel et équitable aux soins de santé, notamment par une meilleure couverture d'assurance maladie, ainsi que la poursuite de la diminution des paiements directs s'avèrent particulièrement importants car elles ont une incidence sur l'accessibilité des soins de santé pour les personnes à faible revenu.

### **3. Réformes dans le domaine des retraites**

Les régimes de retraite figurent parmi les domaines qui ont connu le plus grand nombre de réformes au cours des dernières années dans toute l'UE. Alors que les dépenses consacrées aux retraites représentent le volet le plus important des systèmes de protection sociale, les retraites sont également, parmi toutes les composantes de ces systèmes, celle qui affecte les revenus primaires du plus grand nombre de personnes. Par conséquent, les réformes récemment arrêtées ont été mues par la nécessité d'établir un équilibre délicat entre l'objectif d'assurer l'adéquation des revenus de retraite et celui de préserver la viabilité financière des régimes de retraite. Compte tenu de la complexité des réformes des régimes de retraite et de la participation des partenaires sociaux au processus de négociation, les réformes sont plus souvent mises en œuvre dans le cadre d'un cycle pluriannuel.

En 2017, neuf États membres se sont vu adresser une recommandation par pays portant sur le domaine des retraites. Cinq États membres étaient confrontés au même défi, à savoir contenir les dépenses des retraites sur le long terme alors que leurs sociétés sont vieillissantes. Pour certains d'entre eux, le défi consiste également à garantir un revenu de vieillesse adéquat. Pour les quatre autres États membres, les défis consistent à atteindre l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès aux droits à pension et l'accumulation de ceux-ci, à parvenir à l'équité intergénérationnelle, ainsi qu'à éviter les disparités de traitement entre catégories professionnelles qui affectent à la fois la viabilité du régime de retraite et son adéquation.

Tous les États membres destinataires d'une recommandation du Conseil ont arrêté certaines mesures en vue de réduire les risques concernant la viabilité de leurs régimes de retraite. Parmi les dispositions prises figurent des mesures visant à relever l'âge légal du départ à la retraite et, dans certains, cas, à lier celui-ci à l'évolution de l'espérance de vie, ainsi que des mesures en vue de combler le fossé entre l'âge de départ effectif à la retraite et l'âge légal prévu pour ce départ et de restreindre l'accès à la retraite anticipée. Quelques États membres ont également apporté des modifications à l'indexation du montant des retraites dans le but de remédier à la question de leur adéquation.

Malgré les mesures prises, des efforts supplémentaires s'imposeront afin de relever les défis auxquels sont confrontés les régimes de retraite dans les États membres examinés. Bien que la durée de la vie active augmente et que, selon les prévisions, cette tendance soit destinée à se maintenir au cours des prochaines décennies, l'alignement sur l'augmentation prévue de l'espérance de vie soulève des préoccupations quant à la viabilité à long terme des régimes de retraite. Afin de veiller à ce que toutes les femmes et tous les hommes bénéficient de revenus appropriés au cours de leur vieillesse, il est essentiel de trouver un équilibre entre viabilité et souci d'adéquation et, en complément, de prévoir des mesures favorisant un allongement de la vie professionnelle active et une sortie plus tardive du marché du travail, ainsi que l'égalité des conditions relatives à l'accumulation des droits à pension.

## Partie II

### Ensemble des recommandations par pays pour 2018

Dans le droit fil des années précédentes, l'ensemble des recommandations par pays pour 2018 traduit bien les efforts déployés pour rationaliser le Semestre européen grâce à la publication de recommandations par pays moins nombreuses et plus ciblées. La diminution du nombre de recommandations par pays, qui passent de 78 en 2017 à 72 en 2018, permet de mettre davantage l'accent sur les priorités en matière de réformes dans toute l'Europe et de leur donner plus clarté.

Le CPS se félicite que le Semestre accorde davantage d'attention aux objectifs sociaux, car, malgré la diminution du nombre de recommandations dans l'ensemble, elles sont plus nombreuses à porter sur les questions sociales ou les questions en rapport avec l'emploi ou la santé. Le fait de mettre davantage l'accent sur les priorités en matière de politique sociale est une continuation de l'évolution vers une prise en considération plus équilibrée des objectifs économiques et sociaux dans le Semestre européen.

Le CPS se félicite aussi que l'on ait pris conscience que, malgré la relance économique en cours, des développements socioéconomiques préoccupants persistent, voire se renforcent, dans toute l'UE; citons par exemple l'aggravation du degré et de la persistance de la pauvreté, la pauvreté des enfants et la pauvreté des travailleurs, la grande inégalité des revenus, le faible impact des transferts sociaux sur la pauvreté, et l'accès limité aux services sociaux. L'évolution favorable constante des circonstances économiques dans l'ensemble de l'UE constitue une occasion d'accélérer encore les réformes dans le domaine social et de faire face à ces développements.

Étant donné que 15 recommandations portent sur les retraites et les travailleurs âgés, la réforme des **régimes de retraite** reste au cœur des recommandations par pays dans le domaine de la protection sociale. Dans le prolongement des années précédentes, l'accent continue d'être fortement mis sur les réformes des retraites dans une perspective de viabilité. Le CPS est conscient de l'importance que revêt la viabilité budgétaire à long terme des régimes de retraite. Cependant, dans le rapport 2018 sur l'adéquation des retraites, le CPS a souligné qu'il était indispensable de mener une réflexion globale sur l'adéquation des prestations de vieillesse et la viabilité financière des régimes de retraite si l'on veut des réformes efficaces. Compte tenu de l'écart durablement élevé entre hommes et femmes en matière de retraites, l'adéquation des retraites pour les hommes comme pour les femmes reste aussi un enjeu important.

Les recommandations par pays pour 2018 mettent aussi fortement l'accent sur les réformes dans le domaine des **soins de santé**, un nombre croissant d'États membres recevant des recommandations de cette nature (12 en 2018 par rapport à 10 en 2017). Le CPS se félicite de cette attention accrue et note que les recommandations de réformes continuent de donner la priorité à la viabilité et à l'efficacité, et dans une moindre mesure à l'adéquation et à l'accès. L'ensemble de recommandations peut aussi mieux prendre en compte l'importance de la prévention ou de la promotion de la santé, sachant qu'une seule recommandation par pays porte sur ce domaine en 2018. Le CPS note qu'il y a peu de recommandations par pays ayant trait à la fourniture des **soins de longue durée**. Compte tenu du vieillissement des populations européennes, l'accès à des soins de longue durée adéquats, financièrement abordables et de qualité, en accordant une place de plus en plus importante à la prévention pour éviter que ces soins soient nécessaires, devrait constituer un domaine de réforme prioritaire.

Le domaine de **la protection sociale et de l'inclusion sociale** demeure un élément important de l'ensemble des recommandations par pays pour 2018, onze États membres ayant reçu des recommandations en la matière. Si les enjeux liés à la pauvreté et à l'inégalité sont bien pris en compte dans les rapports par pays, les recommandations par pays continuent de mettre l'accent sur l'efficacité des régimes de protection sociale, y compris la couverture et l'adéquation des prestations, et leur lien avec l'activation. Le CPS est conscient que les recommandations formulées dans ce domaine sont susceptibles de contribuer à la réalisation d'objectifs liés à la réduction de la pauvreté et à la protection contre ce phénomène. Le CPS note qu'il est possible de renforcer les recommandations sur les réformes destinées à lutter contre la pauvreté des travailleurs et celle des enfants, qui sont des enjeux sociaux majeurs qu'il a mis en avant dans son rapport annuel. Si la situation des enfants est bien couverte dans les rapports par pays, elle est, pour l'essentiel, abordée sous l'angle du statut de leurs parents sur le marché du travail, une seule recommandation par pays ayant trait aux mesures d'aide aux familles. La pauvreté des travailleurs n'est que partiellement abordée: si elle est prise en compte dans les considérants accompagnant les recommandations par pays adressées à plusieurs États membres, quelques pays seulement ont reçu des recommandations, qui, si elles sont mises en œuvre, pourraient avoir un effet positif sur la question. Le CPS note également que, en dépit de l'absence de recommandations par pays portant sur l'état de sans-abri et l'extrême pauvreté, les rapports par pays contiennent des passages sur la nécessité de renforcer l'offre de logements sociaux dans certains pays.

Comme les années précédentes, un grand nombre de recommandations par pays dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale ont été formulées dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM). Comme le CPS l'a indiqué au Conseil lors des Semestres précédents, le champ d'application de la PDM tel qu'il est défini par la législation en vigueur en la matière (paquet "gouvernance économique") ne s'étend pas aux domaines d'action et aux indicateurs liés aux retraites, à la santé, aux soins de longue durée et aux questions de réduction de la pauvreté. De même, un certain nombre de réformes structurelles concernant les retraites et la santé font l'objet de recommandations au titre du pacte de stabilité et de croissance (PSC). Le CPS répète que toutes les questions relevant de la compétence des ministres de l'emploi, des affaires sociales et de la santé doivent être tranchées au Conseil EPSCO pour en assurer la cohérence et la mise en œuvre et renforcer l'appropriation au niveau national.

## Partie III

### Aspects liés à la gouvernance dans le cadre de l'exercice 2018 du Semestre européen

Le CPS est conscient que l'exercice 2018 a été influencé par les priorités énoncées dans le socle européen des droits sociaux. Il considère que les outils de suivi existants<sup>3</sup> devraient continuer d'être utilisés en parallèle avec le tableau de bord social et contribuer à l'analyse des grands enjeux de société durant tout le Semestre.

Les années précédentes, le fait de prévoir suffisamment de temps pour l'étude des documents du Semestre s'est avéré essentiel en vue de l'exercice d'une surveillance multilatérale plus poussée par le Conseil et ses comités. En 2018, le délai entre la diffusion des rapports par pays et la programmation de la session d'examen des comités n'a pas permis aux États membres de se préparer pour un débat véritablement multilatéral. Il conviendra d'éviter cette situation à l'avenir.

La consultation bilatérale avec les États membres sur les projets de rapports par pays établis par la Commission est une bonne chose pour faire émerger une meilleure compréhension, commune aux États membres et à la Commission, de l'évaluation, des défis connexes et des actions à mener au plan politique. Elle peut aussi contribuer à ce que les recommandations par pays suscitent davantage l'adhésion au niveau national, ce qui est indispensable pour la réussite du Semestre. Le CPS souligne qu'il est important que les considérants et les recommandations par pays soient bien étayés par l'analyse figurant dans les rapports par pays.

Il s'est avéré qu'organiser une réunion conjointe du CPE, du Comité de l'emploi et du CPS était une façon efficace de discuter de plusieurs recommandations par pays de nature transversale et d'assurer une préparation coordonnée de l'adoption des recommandations par pays par les deux formations du Conseil qui en sont chargées, c'est-à-dire les Conseils EPSCO et ECOFIN.

Il demeure essentiel d'associer les partenaires sociaux et de procéder à des consultations avec la société civile pour que les réformes puissent être mises en œuvre avec succès. Le CPS a organisé un échange de vues avec les partenaires sociaux et les ONG sociales au niveau de l'UE sur les résultats de l'examen multilatéral de la mise en œuvre des recommandations par pays auquel il a procédé ainsi que sur le nouvel ensemble de recommandations par pays pour 2018, ce qui a permis de lancer un dialogue de fond constructif sur l'orientation principale des réformes de la protection sociale; il a été tenu compte de ce dialogue lors de l'élaboration du présent avis.

---

<sup>3</sup> Le cadre d'évaluation conjointe et les tableaux de bord du relevé des résultats en matière d'emploi et du suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale.

Il est utile, pour l'avenir, de souligner que l'approche suivie actuellement par le CPS pour travailler sur le Semestre a évolué depuis l'introduction de ce dernier. Il continue de s'appuyer dans une certaine mesure sur le cadre Europe 2020. Sachant que la période couverte par Europe 2020 approche de sa fin, le CPS devra se pencher sur la question de savoir de quelle manière et à quel moment le travail réalisé dans le cadre d'Europe 2020 pourra être évalué le plus efficacement, et il devra étudier toutes les répercussions que l'expiration de cette stratégie aura sur ses travaux futurs. En particulier, il est utile de dresser un bilan de la palette d'outils analytiques et statistiques existant à l'heure actuelle. Un premier débat aura lieu à cet égard lors de la réunion du CPS qui se tiendra à Vienne en septembre 2018.

---